

SemOp

Guide de référence
de la
Sem à opération unique





© 2019 - Fédération des Epl
95, rue d'Amsterdam - 75008 Paris

Ce livre a été rédigé en décembre 2018
Création graphique : O tempora

ISBN : 978-2-35655-001-9

La Société d'économie mixte à opération unique (SemOp) constitue une avancée ambitieuse et moderne, en ce qu'elle tourne la page du partenariat public-privé du XX^e siècle, qui cloisonne les élus et les entreprises chacun dans son périmètre respectif.

Le 18 juin 2014, le Parlement dotait les collectivités territoriales d'un nouveau mode de gestion pour le pilotage et l'exploitation de leurs services publics, tout en leur laissant une diversité de choix quant au mode d'intervention de la collectivité.

Votée à l'unanimité, la loi a fait consensus dans un contexte où les élus locaux souhaitaient participer pleinement à la gouvernance des services publics.

Ce souhait est aussi le fruit du constat des élus, comme des opérateurs économiques, de la nécessité d'instaurer un nouveau dialogue. Cette relation s'inscrit au sein d'une entreprise dédiée sur la durée du contrat, objet de la SemOp, de sa négociation jusqu'à son terme.

La SemOp apporte de la simplicité avec une mise en concurrence unique. Le choix de recourir à une SemOp est acté en amont de la consultation. La maîtrise publique de la société est garantie, puisque celle-ci est présidée par un élu.

Avec la possibilité d'un actionnariat privé majoritaire, comme d'une direction issue

de celui-ci, la SemOp laisse pour autant la part belle à l'innovation comme à l'expertise des opérateurs économiques.

Enfin, cette gouvernance partagée dans l'exécution du contrat permet une meilleure appréciation et un partage équilibré des investissements, des risques et des résultats.

La SemOp s'installe désormais comme un mode de gestion à part entière pour l'ensemble des champs de compétence des collectivités locales. L'eau, l'assainissement, la restauration collective, les transports, le stationnement, l'aménagement, les infrastructures portuaires, les équipements de loisirs... sont autant de secteurs aujourd'hui investis en SemOp. Ils en appellent d'autres !

Chaque niveau de collectivité locale, de la région à la commune rurale, s'est désormais approprié l'option SemOp.

Les premières expériences démontrent l'importance d'un projet bien préparé dans toutes ses dimensions, par les collectivités locales comme par leurs partenaires.

C'est le sens du présent ouvrage, qui vise à appréhender les questions à se poser en amont du projet et à décrypter les variables clés pour un projet réussi.



Jean-Marie Sermier

*Président de la Fédération des Epl
Député du Jura*

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. D'où vient la SemOp : une initiative inspirée par l'Europe et portée par les élus	10
II. Qu'est-ce qu'une SemOp : les caractéristiques essentielles	12
III. Ce qu'une SemOp n'est pas : sa singularité	15
IV. Pourquoi recourir à une SemOp : l'opportunité d'une gouvernance partagée	16

CHAPITRE 1

LE CHOIX DU RECOURS À LA SEMOP	18
--------------------------------	----

Section 1

Les prérequis de la SemOp –

Compétences, modèle économique et contrat **21**

I. Les compétences de la collectivité territoriale ou du groupement de collectivités territoriales	21
A. Une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales	21
B. Les compétences de la collectivité initiatrice	23
C. Un objet déterminé et limité par le contrat	25
II. La détermination du modèle économique	27
III. Le choix de la formule contractuelle	28

Section 2

L'élaboration de la gouvernance **31**

I. La place souhaitée par la collectivité territoriale	31
A. La place de la collectivité territoriale dans le capital	31
B. La place de la collectivité territoriale dans la gouvernance	33
1. Dans les instances statutaires	33
1.1 Conseil d'administration/conseil de surveillance	33
1.2 Direction générale ou directoire	34
2. Les règles issues du pacte d'actionnaires	35
II. L'actionnaire opérateur et les autres actionnaires	36

CHAPITRE 2

LA CONSTITUTION DE LA SEMOP.....	38
----------------------------------	----

Section 1

La procédure de publicité et de mise en concurrence	40
--	-----------

I. Les documents nécessaires à la consultation et à la constitution	40
--	-----------

A. Le document nécessaire à la consultation : le document de préfiguration	40
---	-----------

1. La part de capital que la collectivité territoriale ou le groupement	
---	--

de collectivité territoriale souhaite détenir	41
---	----

1.1 Majorité ou minorité du capital	41
---	----

1.2 La nature des apports de la collectivité territoriale	42
---	----

2. Les règles de gouvernance et les modalités de contrôle dont la collectivité ou le groupement de collectivités souhaite disposer sur l'activité de la société sont définies, le cas échéant, dans un pacte d'actionnaires	46
---	----

2.1 Les règles de gouvernance	46
-------------------------------------	----

2.2 Les actionnaires et l'assemblée générale	47
--	----

2.3 La gouvernance de type moniste	48
--	----

2.4 La gouvernance de type dualiste	50
---	----

2.5 Les modalités de contrôle de la collectivité territoriale ou du groupement	51
--	----

3. Les règles de dévolution des actif et passif de la société lors de sa dissolution ...	56
--	----

3.1 Liquidation des biens spécifiques au contrat de commande publique	56
---	----

3.2 Liquidation des actifs de la SemOp	56
--	----

4. Le coût prévisionnel global de l'opération pour la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales et sa décomposition	57
--	----

4.1 Conformité au droit européen	58
--	----

4.2 Leur assujettissement à la TVA	59
--	----

B. Les documents nécessaires à la constitution de la SemOp	59
---	-----------

1. Les statuts	60
----------------------	----

2. Le procès-verbal de nomination des présidents de conseil d'administration ou de conseil de surveillance, ainsi que de la direction générale ou du directoire	60
---	----

II. Le déroulement de la procédure et le choix du candidat	61
---	-----------

A. Négocier un contrat et des sous-contrats	61
--	-----------

B. Négocier une gouvernance	62
--	-----------

C. Négocier un rendement	62
---------------------------------------	-----------

D. Négocier un risque	63
------------------------------------	-----------

1. Au niveau de la société	63
----------------------------------	----

2. Sur le contrat de commande publique	64
--	----

Section 2

Les différentes phases de constitution de la société	65
I. La délibération	65
II. Le contrôle de légalité	65
III. Le dépôt du capital social	66
IV. La désignation des commissaires aux comptes	66
V. Le rapport du commissaire aux apports, le cas échéant	66
VI. Le récépissé du dépôt du capital social	67
VII. La tenue de l'assemblée générale constitutive	67
VIII. La signature du contrat	67
IX. Les formalités	68
X. La prise d'effet du contrat	68
XI. La signature des sous-contrats	69

CHAPITRE 3

L'EXISTENCE DE LA SEMOP	70
-------------------------------	----

Section 1

Les moyens de la société	72
I. Les concours financiers	72
A. L'apport en fonds propres ou en compte courant d'associé	72
B. Les concours liés aux activités contractuellement confiées	74
C. Les garanties d'emprunt	75
II. Les contrats	76
A. Les contrats anticipés au stade de la procédure de sélection de l'actionnaire opérateur	76
B. Les contrats conclus par la SemOp en cours de vie sociale	77
III. Les personnels	80
A. Le personnel de la SemOp	80
B. Le détachement, la disponibilité et la mise à disposition	80
C. L'obligation de reprise du personnel	81

Section 2

L'évolution de la société	82
I. L'évolution du contrat	83
II. L'évolution de l'actionnariat et de la gouvernance	84
A. Modification de la collectivité territoriale ou du groupement actionnaire	84
B. Modification de l'actionnaire opérateur	86

Section 3

Le contrôle de la société	87
I. Les dispositifs internes de contrôle	88
A. Le contrôle des administrateurs	88
B. Le contrôle des collectivités territoriales	88
C. Le contrôle des commissaires aux comptes	89
II. Les dispositifs externes de contrôle	89
A. Le contrôle de légalité du représentant de l'État	89
B. Le contrôle de la chambre régionale des comptes	90
C. Les autres contrôles de l'administration ainsi que les contrôles liés à la qualité de société commerciale	91

CHAPITRE 4

LA DISSOLUTION DE LA SEMOP	92
Section 1	
La liquidation du contrat	94
Section 2	
La liquidation de la société	95
Section 3	
La présentation des comptes aux actionnaires et la clôture de la liquidation	95
Section 4	
La dissolution sans liquidation	96

The left side of the page features a decorative graphic consisting of numerous parallel, light-colored lines that form a series of overlapping, angular shapes, creating a sense of depth and movement. The lines are arranged in a way that suggests a three-dimensional structure, possibly a stack of pages or a series of planes.

INTRODUCTION